

LETTRE DE LIAISON

des militants combattant pour le **Front Unique**
des syndicats de l'enseignement public

N°351
28 Mars 2024
ISSN 1245-0286

À la CA du SNCS-FSU, le vendredi 22 mars, la représentante du courant Front Unique est intervenue en défense du peuple palestinien et pour le droit d'exprimer cette défense dans l'Enseignement supérieur

Cela fait plus de cinq mois que l'état colonial d'Israël poursuit sa guerre génocidaire contre le peuple palestinien, massacrant indistinctement toute une population. Jour après jour, une horreur interminable se poursuit et ce avec le soutien indéfectible des puissances impérialistes.

Sous le prétexte de lutte contre l'« antisémitisme », le gouvernement tente de bâillonner toute manifestation de soutien au peuple palestinien particulièrement à l'université. C'est sous cette accusation que le gouvernement appelle à des sanctions exemplaires contre les étudiants de Sciences Po Paris, mobilisés le 12 mars, à l'appel national de la coordination universitaire contre la colonisation en Palestine.

Ces menaces, la saisine et l'enquête administrative à leur rencontre sont la mise en œuvre de la lettre-circulaire Retailleau du 9 octobre 2023. Partant de l'affirmation *de la « pleine solidarité [de la France] envers Israël »*, celle-ci sommait les chefs d'établissements de faire respecter ce « *cadre républicain* ».

Face à la répression qui en a découlé, mi-novembre, un appel pour défendre la liberté d'expression sur la Palestine recueillait près de 1 350 signatures. Or, jusqu'à ce jour, il n'y a pas un mot sur le site du SNCS pour les défendre, pour condamner ces atteintes aux libertés académiques, pas un mot de soutien au peuple palestinien.

Pourquoi ce refus d'exiger le retrait de la circulaire Retailleau et ses déclinaisons qui sont clairement des remises en cause des libertés académiques ? A-t-on oublié qu'il y a 3 ans notre congrès dénonçait l'amendement du Sénat à la LPR qui voulait « *assujettir les libertés universitaires au "respect des valeurs de la République"* ». Il les qualifiait d'« *atteinte pure et simple à notre liberté d'expression, liberté indispensable à l'exercice de nos missions.* »

Avec Sciences Po, il s'agit pour le gouvernement de faire un exemple. Mardi 19, Attal a déclaré devant l'Assemblée nationale : « *l'autonomie de l'enseignement supérieur, ce n'est pas et ce ne sera jamais une autonomie des valeurs républicaines* ». Et de brandir la menace financière : il veut faire de « *la lutte contre ceux qui en veulent à nos principes républicains, le cœur des contrats que nous signons avec les universités, avec les écoles.* »

Face aux interdictions de se regrouper et de s'exprimer en défense du peuple palestinien massacré, face à la chasse aux sorcières qui sévit dans les universités et dans la recherche, c'est aux directions de nos organisations syndicales qu'il revient d'assumer pratiquement le combat contre la répression !

Ce qui signifie exiger la levée de toutes les sanctions et poursuites prises contre les étudiants de Sciences Po et l'abrogation de la circulaire Retailleau.

Malgré ce climat de répression et de restriction des libertés académiques autour de la Palestine, plus de 2 000 universitaires ont signé à ce jour un appel « *pour l'arrêt immédiat de la guerre génocidaire* » d'Israël contre le peuple palestinien et pour « ***le boycott académique visant les institutions académiques israéliennes complices de la violation des droits des Palestiniens*** ». C'est aux directions syndicales de l'ESR d'appeler et d'organiser le boycott académique de l'État d'Israël.

Les dirigeants du mouvement ouvrier ont aussi la responsabilité d'organiser une manifestation de masse à l'ambassade d'Israël, là où sont les représentants des massacreurs.

* * * * *

Le courant Front Unique a soumis deux motions au vote de la CA du SNCS.

Motion 1 :

Pour le droit de s'exprimer et de s'organiser en défense du peuple palestinien

Face aux menaces d'Attal la semaine dernière et celles de Retailleau via sa lettre-circulaire du 9 octobre 2023 voulant interdire toute manifestation de soutien au Peuple Palestinien et critique de la politique de l'Etat d'Israël, la CA du SNCS s'oppose à toute remise en cause des libertés académiques et de la liberté d'expression.

Elle se prononce :

- pour l'arrêt des poursuites contre tous les militants de la cause palestinienne, en particulier des militants à Sciences Po Paris ;
- pour l'arrêt de toutes les intimidations, diffamations et restrictions de la parole scientifique ;
- **pour le retrait de la circulaire Retailleau.**

Elle mandate le bureau Nationale pour prendre contact avec notre fédération, la FSU, et les directions des autres syndicats de l'ESR (SNESUP-FSU, SNASUB-FSU, CGT, FO, UNEF, Union des Étudiants, Solidaires ...) pour réaliser l'unité sur ces exigences.

Pour : 3 / Contre : 16 / Abstention : 1 / Refus de vote : 3

Motion 2 :

En défense du peuple Palestinien

Face au génocide en cours à Gaza perpétré par l'État d'Israël à Gaza et ses exactions criminelles en Cisjordanie, la CA du SNCS-FSU réunie le 22 mars 2024 considère que c'est au mouvement ouvrier qu'il revient d'organiser le boycott de toute production et livraison d'armes destinées à l'État colonial d'Israël, comme l'ont appelé de leur vœu, le 16 octobre, des dizaines de syndicats palestiniens, notamment la *Federation of Unions of Palestinian Universities Professors & Employees*.

La CA du SNCS décide de répondre positivement à l'appel des syndicats palestiniens.

Pour ce qui concerne particulièrement nos secteurs professionnels, la CA du SNCS se prononce pour l'arrêt de toute collaboration dans le domaine scientifique des établissements du Supérieur et de la Recherche en France avec les universités et les sociétés de l'État d'Israël, ainsi qu'avec toutes les entreprises françaises qui participent au développement technologique militaire d'Israël.

Elle mandate le Bureau National pour prendre contact avec les autres syndicats de l'ESR, SNESUP, FO, CGT,... pour appeler et organiser avec les universitaires ce boycott académique.

Elle se prononce également pour le retrait des troupes françaises de la région.

Pour : 3 / Contre : 16 / Abstention : 1 / Refus de vote : 2

Appel à soutien, appel à candidatures

Le gouvernement Macron-Attal redouble ses coups contre l'enseignement public et le droit aux études avec le plan dit « Choc des savoirs ». Il réduit les budgets de l'EN et de l'ESR. Et il veut s'en prendre à nouveau aux chômeurs et aux fonctionnaires.

Notre courant syndical Front Unique, représenté dans les instances de la FSU, combat pour que les dirigeants syndicaux rompent leur collaboration avec le gouvernement et constituent un front uni contre lui. Au cours de l'année 2024, un vote d'orientation sera organisé dans la FSU. Pour pouvoir soumettre nos positions au vote, nous devons présenter une liste de 160 syndiqués.

Aidez nous à atteindre notre objectif : il ne nous manque plus que 20 noms !

Nous appelons donc toutes celles et ceux qui sont en accord avec nos positions, ou qui estiment qu'elles doivent pouvoir être défendues dans la FSU, à accepter de figurer sur notre liste. Il suffit d'être adhérent de l'un des syndicats de la FSU. Et cela n'engage à rien d'autre que de nous permettre de présenter notre orientation aux suffrages des syndiqués.

Le formulaire de candidature se trouve sur notre site <http://www.frontunique.com>